# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 DECEMBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.



DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 2 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Moeller & Thayer—Continuation de la grande vente de montres en or, et montres à clous d'argent, parures en diamants et autres pierres, bagues, boucles d'oreille, boucles, &c., à leur salle d'encan, No 51, rue du Camp, à 11 heures.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, 45 et 47 de la rue de la Vieille-Levée, à 10 heures—Vente sans réserve de bottes, souliers, brodequins, congres, balmorals, &c., à leur salle d'encan, 45 et 47, rue Vieille-Levée.

Par Louis Stern & Bros, à leur salle d'encan, rue de Chartres, 16, à 10 heures—Marchandises sèches, notions, flageris, rubans bijoux, &c.

Par B. J. Montgomery & Co., à leurs salles d'encan, 87 rue du Camp, vente régulière d'un grand nombre de meubles en parures, tableaux, pianos, batteries de cuisine, et une facture de lits de sottage. Et aux écuries Nos 213 et 2 S rue Gravier, autre Baronne et Dryades, chevaux, mulets, véhicules, etc.

Par J. Dayas Jr., aux écuries de F. Liner, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, seuls et par paires; buggies couverts et découverts, harnais, selles, etc.

Par O. Vaiston, No 14 de la rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magazine—Jambons, épaules, bœuf et porc salés, graine, beurre, huile, morue, vins de toutes sortes, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 38 de la rue de Chartres—Habillements de salon, lingerie, de mes assorts.

Par Vincent & Co., à leurs salles d'encan, 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches.

Par Jos N. Robert, au No 44 de la rue Vieille-Levée—Marchandises sèches, casimir français, mercerie, etc.

Par D. E. Murphy, à 11 heures à son magasin d'encan—Cabas en feuilles et sacs en pitre endommagés. Et à 11 heures, sur la Levée, 224 barils de farine en tout magôs.

☞ Acheteurs vos congneries et chocolats chez M. Kreust Turcin, 92 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185 ..... Rue des Remparts ..... 185

Marchandises sèches Linge. Bijouterie etc. — Aujourd'hui, 2 décembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No. 16, MM. Louis Stern & Bros vendront, sans réserve ou réclame pour un grand assortiment de marchandises sèches et d'articles de bijouterie. Cette vente, très notable, attire l'attention du commerce, et nous la recommandons aux marchands de la ville et de la campagne. Voyez l'annonce.

Habits de saison. — MM. Hellman, Marks & Co., vendront aujourd'hui, à 10 heures du matin, à 10 heures de matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No 38, 600 lots d'habits de saison et 400 lots de linge fait, le tout composant un assortiment choisi et tout des plus variés. Ces articles sont d'un prix considérable pour le commerce de la ville et de la campagne. Nous appelons l'attention du public sur cette vente qui est sans réserve.

Farine.—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de farine annoncée par D. E. Murphy, encadeur, à 11 heures, sur la Levée, en face de la rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui Jeudi :
THÉATRE DE L'OPÉRA—La Mette de Portici
ACADÉMIE DE MUSIQUE—Les sœurs Worrell, Sinbad Sailor, et Mlle Turnour.
ST CHARLES—Sam.
VARIÉTÉS. — Engagement de Mr. John E. Owens.

CONCERT.—Mlle A. Aron, jeune fille pleine d'intelligence et de cœur, et qui se destine à l'enseignement musical, donnera mercredi, 15 décembre, dans la salle Allemande, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, un concert vocal et instrumental. Nous espérons que le public répondra à son appel et que les sympathies dont elle est digne à tant de titres ne lui feront pas défaut.

FARINE.—Nous appelons l'attention des boulangers et des familles sur l'annonce, insérée plus loin, de A. Poincy & Son, rue Tchoupitoulas, No 31, qui sont agents pour la vente des farines de l'Ouest des marques les plus célèbres: Ostrich, Dixie, Saxony, Chouteau & Edward's Peerless et bien d'autres. Ces marques sont des garanties pour la qualité de la farine aux tous les rapports. Non-seulement ces farines sont bonnes et parfaitement blanches, mais elles se conservent à merveille pendant plus d'une année. Les prix, en outre, sont des plus modérés.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de cette Compagnie publiée dans nos colonnes. On verra qu'elle prend, à des prix très réduits, les risques d'incendie et autres.

VINS ET EAUX DE VIE.—Par les derniers arrivages et entre autres par les navires "Caroline", "Comtesse Duchatel", de Bordeaux, et "Louisiane", du Hâvre, MM. A. Rocherean & Co, rue S-Louis Nos 16 et 18, ont reçu des vins rouges des meilleures marques, des eaux de vie, petits pots, champignons et autres conserves, le tout de qualité supérieure.

TOITS—TOITS.—MM. Zable & Dalton, agents en Louisiane de la vente de l'Asbestos, rue Poydras, No 115, invitent le public à aller examiner cette composition qui résiste victorieusement à la chaleur de ce climat. L'Asbestos se met partout, s'emploie partout, et peut être regardé comme étant d'un usage universel. On fait avec cela les meilleurs toits du monde, car nulle pluie torrentielle ne pourrait percer un endommager un pareil ciment. Il sert encore à préserver les peintures, à réparer et à construire des maisons, bateaux à vapeur, etc. Mais ce que l'Asbestos a de supérieur, c'est qu'il est à l'épreuve du feu et que les bureaux d'assurances l'enregistrent au même taux que les tuiles en toiles, en ardoises ou en zinc. L'Asbestos, simple comme il paraît pour tout, sera bientôt accompli une révolution dans l'industrie des bâtisses, et le moment est proche où tout le monde voudra avoir des toitures, des doublures, des structures en Asbestos, composition vraiment supérieure et dont la force d'enduit mérite d'être signalée et recommandée en tous lieux. Voyez l'annonce.

ARTICLES A $1.—Nous avons un magasin à $1, eu voici un à $3, rue Ste Anne, No 10, Bâtiment Pontalba. On vend à ce prix des modes et garnitures de toute espèce, des articles de nouveauté valant 5 ou 6 fois plus. Il est clair que les magasins qui offrent aux acheteurs de grande aventages seront bien vite épuisés, et heureuses les dames qui auront été les premières à faire leurs choix, elles seront nécessairement plus satisfaites que les autres.

"THE TIMES."—Tel est le nom d'un nouveau fourneau qui obtient un succès colossal. Ce fourneau a des compartiments étendus qui l'alimentent en deuxs. On ne connait rien, dit on, de meilleur pour la cuisson, de plus économique et de plus actif. Nous pouvons ajouter qu'on ne connait rien de plus solide attendu que sa parois de fonte du "Times" sont plus épaisses que celles de tous les autres fours de même grandeur. On peut voir une riche exposition de ces fourneaux rue Poydras No 115, entre Camp et Magazine, on MM. Zable et Dalton, agents de vente, en démontrent l'utilité et la supériorité. Les "Times" par la modicité de leurs prix, sont à la portée de tous les ménages.

Nous avons dit hier que nous ne voulions pas nous donner la peine de discuter le motif invoqué par le Conseil-Spécial pour refuser à la ville dans l'affaire des Aldermen, mais nous nous donnerons au moins la satisfaction de mettre la Cour en opposition avec elle-même en mettant en regard de son dernier arrêt un arrêt tout contraire rendu dans l'affaire de la ville de Carrollton contre le bureau de police métropolitain.

Voici un extrait de la sentence qui rejette l'appel de la ville de la Nlle Orléans :

Dans l'affidavit du maire, accompagnant la motion d'appel, il est allégué que la ville de la Nlle Orléans a un grand intérêt pécuniaire en jeu ; que les revenus et les propriétés de la ville sont administrés par le Conseil communal, et que les propriétés de la ville de la Nlle-Orléans et ses revenus dépassent de beaucoup en somme et que ses revenus qui dépassent plusieurs millions de dollars, et que la loi les place sous le contrôle du Conseil, et qu'aimer ils seraient mis sous le contrôle de M. R. R. Fish et Associés, s'il était permis à ceux ci d'exercer les fonctions et d'occuper les sièges des Aldermen et Assistants-Aldermen, dans le Conseil communal de la Nlle Orléans. Le défendeur dit en outre que la ville de la Nlle-Orléans est une corporation politique, ayant des pouvoirs locaux et politiques et que la dite ville est intéressée dans le dit procès pour une somme excédant $500 etc.

Il a été souvent décidé que, dans un procès pour une chose qui a une valeur appréciable en argent, le serment de l'appelant peut suppléer à l'obligation de prêter sur le cautionnement de la contrevoresse. Mais nous ne sommes pas prêts à dire que le simple affidavit de quiconque est intéressé dans un procès autre d'autres parties, l'autorisera à faire un appel.

Dans l'affaire du maire et de la ville de Carrollton contre le bureau de police métropolitain, la Cour avait décidé que "le maire ayant fait un affidavit dans lequel il déclarait que l'intérêt de la ville de Carrollton dans l'affaire en litige il passait $500, cela suffisait pour donner juridiction à la Cour."

A quelques mois de distance, la Cour-Suprême se dejuge, pour plaire sans doute au gouverneur qui tient essentiellement à voir entrer au Conseil messieurs W. R. Fish, John A Walsh, W. H. Pemberton, Eugène Sarg, W. H Bell, Jacob Hasenger, Charles Pothoff, John H Clay et L. Pesson.

Mais le procès n'est pas terminé et deux avocats éminents de notre barreau sont chargés d'opposer aux oratures de M. Warmoth tous les obstacles légaux que pourra leur suggérer leur science en matière de procédure.

## Inventions dans les Etats du Sud.

Toutes les inventions ayant pour objet d'économiser la main d'œuvre, de simplifier ou de perfectionner le travail, ou de rendre moins coûteuse l'exploitation des voies de communication dans lesquelles la vapeur sert de moteur, sont de précieux auxiliaires pour le Sud, car elles équivalent pour lui à une addition de capital et de bras. C'est donc avec joie que nous signalons chaque nouvelle découverte émanant d'un de nos concitoyens, car chaque progrès réalisé dans l'industrie, dans l'agriculture, ou dans les moyens de transport tend à augmenter la richesse productive du Sud.

Le *Scientific American* signale plusieurs inventions qui prouvent que beaucoup d'esprits actifs dans le Sud s'ingénient à réaliser des améliorations dans diverses branches d'industries. Parmi ces inventions, il en est une qui nous paraît mériter une mention spéciale, parce que nous croyons qu'elle pourra être d'une utilité immédiate et tout à fait pratique. Voici ce que dit notre confrère :

Le général G. T. Beauregard, de la Nouvelle-Orléans, a récemment obtenu un brevet d'invention par l'intermédiaire de l'agence de "Scientific American" pour des perfectionnements aux appareils pour faire mouvoir les wagons et autres véhicules sur le terre, et les bateaux sur les canaux et les rivières, au moyen d'un câble en fer suspendu, ou mis en opération par des machines fixes on toute autre force motrice placée à intervalles le long de la route.

Son invention comprend dingénieux mécanisme qui permettent de dégager le véhicule ou le bateau de son attache au câble de façon à éviter les chocs ou les secousses.

Dans une lettre récente qu'il nous écrite à ce sujet, il dit : "En vous remerciant de la promptitude que vous avez mise à obtenir mon brevet, j'ajouterai que ce perfectionnement est, je crois, destiné à créer un accroissement rapide de dans le nombre des chemins de fer urbains dans les villes et à l'entour des villes et des canaux dans les campagnes, en diminuant sensiblement leurs dépenses courantes ou d'exploitation. En outre, dans les latitudes septentrionales, où, à cause des gelées, les canaux restent fermés à la navigation une partie de l'hiver, ils pourront être halités au moyen des machines fixes et des chaînes sans fin de mon système, comme autant de chemins de fer pour des véhicules et des bateaux construits d'une façon spéciale. Quand ces bateaux ou véhicules arriveront à une écluse, ils seront aisément transportés d'un niveau à l'autre au moyen d'une plateforme ascenseur."

L'invention du général Beauregard nous paraît facilement applicable aux chemins de fer urbains, au moins dans les faubourgs de la ville, et par les chemins qui suivent une ligne droite. Le chemin de la Nouvelle-Orléans à Carrollton, dont le général Beauregard est le président, est naturellement appelé à recevoir le premier le application de ce nouveau système de locomotion. Une machine fixe placée à l'Avenue Napoléon et une chaîne sans fin allant du parvis Tivoli à Carrollton serviraient à faire mouvoir les véhicules et économiseraient tous les moyens qui sont à la station de l'Avenue Napoléon. Nous espérons voir bientôt le service du chemin de Carrollton s'opérer de cette façon.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens aient fait l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 116 de la rue du Canal.

## La logique de la Cour-Suprême.

Nous avons dit hier que nous ne voulions pas nous donner la peine de discuter le motif invoqué par le Conseil-Spécial pour refuser à la ville dans l'affaire des Aldermen, mais nous nous donnerons au moins la satisfaction de mettre la Cour en opposition avec elle-même en mettant en regard de son dernier arrêt un arrêt tout contraire rendu dans l'affaire de la ville de Carrollton contre le bureau de police métropolitain.

Voici un extrait de la sentence qui rejette l'appel de la ville de la Nlle Orléans :

Dans l'affidavit du maire, accompagnant la motion d'appel, il est allégué que la ville de la Nlle Orléans a un grand intérêt pécuniaire en jeu ; que les revenus et les propriétés de la ville sont administrés par le Conseil communal, et que les propriétés de la ville de la Nlle-Orléans et ses revenus dépassent de beaucoup en somme et que ses revenus qui dépassent plusieurs millions de dollars, et que la loi les place sous le contrôle du Conseil, et qu'aimer ils seraient mis sous le contrôle de M. R. R. Fish et associés, s'il était permis à ceux ci d'exercer les fonctions et d'occuper les sièges des Aldermen et Assistants-Aldermen, dans le Conseil communal de la Nlle Orléans. Le défendeur dit en outre que la ville de la Nlle-Orléans est une corporation politique, ayant des pouvoirs locaux et politiques et que la dite ville est intéressée dans le dit procès pour une somme excédant $500 etc.

Il a été souvent décidé que, dans un procès pour une chose qui a une valeur appréciable en argent, le serment de l'appelant peut suppléer à l'obligation de prêter sur le cautionnement de la contrevoresse. Mais nous ne sommes pas prêts à dire que le simple affidavit de quiconque est intéressé dans un procès autre d'autres parties, l'autorisera à faire un appel.

Dans l'affaire du maire et de la ville de Carrollton contre le bureau de police métropolitain, la Cour avait décidé que "le maire ayant fait un affidavit dans lequel il déclarait que l'intérêt de la ville de Carrollton dans l'affaire en litige il passait $500, cela suffisait pour donner juridiction à la Cour."

A quelques mois de distance, la Cour-Suprême se dejuge, pour plaire sans doute au gouverneur qui tient essentiellement à voir entrer au Conseil messieurs W. R. Fish, John A Walsh, W. H. Pemberton, Eugène Sarg, W. H Bell, Jacob Hasenger, Charles Pothoff, John H Clay et L. Pesson.

Mais le procès n'est pas terminé et deux avocats éminents de notre barreau sont chargés d'opposer aux oratures de M. Warmoth tous les obstacles légaux que pourra leur suggérer leur science en matière de procédure.

## L'ISTHME DE SUEZ

ET LES TRAVAUX DU CANAL MARITIME.

SUITE.

(Voir l'*Abeille* de dimanche).

Le transport des voyageurs et de la malle est fait journellement d'Ismailia à Port-Saïd et de Port-Saïd à Ismailia par un vapeur qui parcourt en 9 ou 10 heures les 75 kilomètres de canal. Nous prîmes place le lendemain matin sur ce bateau, qui, larguant ses amarres au quai, descendit les deux écluses, atteignit l'embouchure du canal d'eau douce, et se trouva lancé sur le canal maritime. Un léger courant indiquait le mouvement des eaux allant se déverser dans le lac à 100 mètres au-devant de cette embouchure. Le vapeur huivait à ce moment le fond de la vallée dont la vue nous avait tant impressionné la veille. Un premier chenal maritime peut avoir de 15 à 20 mètres de largeur sur des profondeurs de 2 mètres environ. Après avoir franchi les parties élevées du seuil, nous en longeâmes les derniers contre-forts et les dunes d'El-Ferdane, où la compagnie, installant un chantier en régie, achève des travaux de déblai analogues à ceux d'El Guisr. Au-delà d'El-Ferdane, l'horizon se découvrit tout autour de nous, nous montâmes sur l'avant du vapeur pour porter nos regards au-dessus des berges. Nous étions dans les régions des lacs Balhah : une vaste plaine grise ayant l'apparence de bonne desséchée entrecoupée de lagunes. L'uniformité, la sombre couleur de ce paysage, donnent à cette contrée une profonde expression de tristesse. Rien de plus désolé, de moins propre en apparence à recéler la vie, et cependant la vie abonde sous plusieurs formes dans ces vastes solitudes. Des myriades de poissons peuplent les lagunes. Une race d'hommes particulière, énergique et pittoresque, habite sur les lacs ; leurs barques, de peu de tirant d'eau, en parcourent toutes les sinuosités. Elles vont se ravitailler d'eau douce à Damiette, et se livrent à une pêche dont les produits abondans s'exportent dans toute l'Egypte. Les hommes ne sont pas seuls à faire aux habitans de ces eaux une guerre acharnée. Des myriades d'oiseaux aquatiques vivent dans ces parages, attirés par l'abondance du poisson, dont ils se nourrissent ; on les aperçoit le matin et le soir surtout ouvrant les lagunes de leurs bandes interminables. Le flamant rose, l'ibis et le héron, rangés en ligne de bataille, paraissent y vivre en fort bonne intelligence.

Après la station d'El-Kantara, les lacs Menzaleh proprement dits s'étendent aux bords Est ; parfois le canal traverse des terres plus élevées, que des escoudes de travailleurs arabes achèvent d'enlever pour préparer le service des dragues. Le long de ces travaux, se montrent à la population des lacs que l'on dut, à l'époque des corvées, les premiers travaux de percement du canal maritime. Il fallut tout d'abord créer à travers ces 60 kilomètres de lagunes un service régulier de batelage. Ils furent exécutés par des corvéables, qui, en hiver, ont souffert, le pel, dans ces eaux, jusqu'à la ceinture